



cotisation caisse complémentaire

Par **Titian**, le **13/05/2022** à **10:37**

Bonjour,

Travaillant dans une crèche et ayant un statut de fonctionnaire je serai en retraite le 31 novembre 2022 avec tous mes trimestres. En parallèle j'encaisse des revenus d'infographiste que je déclare en BNC sur la 2042C PRO, à l'URSSAF et à ma caisse de retraite complémentaire l'IRCEC.

Une fois en retraite je vais continuer mon travail d'infographiste qui ne représente pas un temps plein, et donc d'encaisser ces revenus que je continuerai bien sûr de déclarer en BNC et à l'URSSAF.

Mais faut-il que je continue de cotiser à la caisse complémentaire, l'IRCEC? ou la cotisation s'arrête t'elle quand je suis en retraite?

Par avance je vous remercie de vos retours.

Cordialement,

Titian